

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 599

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 B

Au début de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« Son objet »

les mots :

« L'objet de cette taxe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.